

## Poursuivre le développement ciblé des secteurs d'économie mixte

### Objectif

Le traitement, par les services cantonaux, des questions liées aux secteurs affectés simultanément à l'agriculture et à la sylviculture (pâturages boisés) est réglé et consolidé avec les services fédéraux.

**Objectifs principaux:** E Préserver et valoriser la nature et le paysage  
F Promouvoir les espaces fonctionnels et les atouts régionaux

Intervenants	Réalisation	Etat de la coordination en général:
Canton de Berne	<input type="checkbox"/> A court terme jusqu'en 2018 <input checked="" type="checkbox"/> A moyen terme entre 2018 et 2022 <input type="checkbox"/> Tâche durable	Coordination réglée
beco		
OACOT		
OAN		
OFOR		
OIG, service GEODAT		
Confédération	Office fédéral de l'agriculture Office fédéral de l'environnement	
Régions	Régions concernées	
Communes	Communes concernées	
Autres cantons	Cantons voisins concernés	
Tiers	Chemins de fer de montagne Commissions des pâturages boisés Fondation rurale interjurassienne Organes responsables des parcs Organisations de protection Organisations touristiques Propriétaires fonciers et forestiers	
<b>Responsabilité:</b>	OFOR	

### Mesure

Elaboration d'une stratégie cantonale et mise en œuvre de celle-ci par les services compétents.

### Démarche

1. Détermination de l'organisation de projet
2. Définition d'objectifs de développement
3. Formulation de la marche à suivre cantonale et des objectifs
4. Définition des modalités de coopération avec les services fédéraux concernés
5. Délimitation des périmètres concernés au moyen d'instruments d'aménagement appropriés
6. Détermination des responsabilités et des processus
7. Application des instruments développés et mise en œuvre de mesures

Coûts:			Financement de la part du canton de Berne
Prise en charge:			<b>Type de financement:</b>
Canton de Berne	100%	100'000 fr.	<input checked="" type="checkbox"/> A charge du compte de fonctionnement
Confédération		fr.	<input type="checkbox"/> A charge du compte des investissements
Régions		fr.	<input type="checkbox"/> Financement spécial:
Communes		fr.	<b>Attestation de financement:</b>
Autres cantons		fr.	<input checked="" type="checkbox"/> Contenu dans le plan intégré «mission-financement»
Tiers		fr.	

**Remarque:** Coûts sans la mise en œuvre des mesures; participation de la Confédération au cas par cas.

### Interdépendances/objectifs en concurrence

Le succès de la mise en œuvre d'éventuelles mesures dépend de la volonté des propriétaires fonciers et forestiers, de la population locale ainsi que des organisations touristiques.

Des mesures appropriées, à définir dans la stratégie, doivent aussi permettre de résoudre le problème de l'extension de la forêt sur les terrains dont l'exploitation n'est plus rentable.

### Etudes de base

- Loi sur les forêts, Mensuration officielle
- Projet Interreg IIIA "GISP-Arc jurassien": gestion intégrée des paysages sylvo-pastoraux
- Programme d'action "Renforcement de la biodiversité dans le canton de Berne", 21 août 2010
- Convention-programme RPT Biodiversité en forêt

### Indications pour le controlling

Superficie des périmètres désignés (unités d'exploitation)